

REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Name and Address -
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de
l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone

(____) _____

Fax No. – No de télécopieur

(____) _____

Title – Sujet MOBILIER POUR LE TRI DU COURRIER	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000317910	Date Le 15 Octobre 2014
Solicitation closes – L'invitation prend fin On – le : le 23 octobre 2014 At – À : 2:00 P.M..	
Time zone – Fuseau horaire : Heure avancée de l'Est (HAE)	
Contracting Authority – Autorité contractante Katherine Hutton Address E-mail address <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
Telephone No. – No de téléphone (613) 941-5146	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	

Le présent document comporte ce qui suit :

A. Questions et réponses

A. Questions et réponses

Q15. J'ai remarqué que certains modules du mobilier pour le tri indiquent une hauteur de 24". Ne voulez-vous pas qu'ils aient la même hauteur que les autres modules (lesquels sont d'une hauteur de 36")? Cela est particulièrement une préoccupation pour ceux avec une latérale verticale de 18", puisque cela ne laisse que 6" environ pour la partie réservée au tri (les espaces pour les étagères). Si la partie réservée au tri est d'environ 24" en hauteur et que la latérale verticale (l'espace ouvert dans le bas, augmentant ainsi la hauteur de l'espace des étagères) est d'environ 18" et que vous demandez une unité pour le tri d'une hauteur totale de seulement 24", cela ne laisse qu'environ 6" pour l'espace des étagères (24" – 18" = 6").

R15. Puisque les étagères sont ajustables, la hauteur et la disposition générales seront ajustées en fonction de nos besoins une fois l'installation terminée; par conséquent, les tailles peuvent demeurer telles qu'elles sont.

R16. À la page 28, sous Pièce jointe 1 : Critères obligatoires, vous pouvez recevoir des paquets surdimensionnés de $12 \frac{3}{4} \times 15 \frac{7}{8}$. Accepteriez-vous un écart de plus ou moins 2 pouces en hauteur pour ce mobilier?

R16. Non. Les trieurs de courrier (mobilier) doivent pouvoir recevoir des paquets surdimensionnés ($12 \frac{3}{4}$ " de largeur \times $15 \frac{7}{8}$ " de profondeur) conformément aux besoins opérationnels.

Q17. À la page 28, sous Pièce jointe 1 : Critères obligatoires, vous demandez que les trieurs de courrier aient des étagères de polyéthylène; accepteriez-vous d'autres matériaux tels que le laminat, le métal ou des filets qui sont utilisés dans la plupart des salles du courrier?

R17. Non. L'ARC demande du polyéthylène, puisqu'elle le considère comme un produit plus durable qui résistera à l'usure causée par notre charge de travail particulière.

Q18. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour les articles F1 et F5, vous demandez des tables d'une profondeur de 36". Des tables d'une profondeur de 30" seraient-elles acceptables plutôt que d'une profondeur de 36"?

R18. Non. L'ARC a besoin de tables d'une profondeur de 36" pour s'assurer qu'il y a suffisamment de surface de travail.

Q19. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour les articles F2, F3, F12, F15 et F18, vous demandez du mobilier pour le tri du courrier d'une hauteur de 24". Du mobilier pour le tri du courrier d'une hauteur de 16", 17" ou 18" serait-il acceptable?

R19. Non. Le mobilier doit être d'une hauteur de 24" pour répondre aux besoins de la charge de travail de l'ARC.

Q20. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour l'article F2, vous demandez du mobilier pour le tri du courrier d'une profondeur de 17". Du mobilier pour le tri du courrier d'une profondeur de 15" plutôt que de 17" serait-il acceptable?

R20. Non. Le mobilier pour le tri du courrier doit pouvoir recevoir des paquets surdimensionnés.

Q21. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour l'article F3, vous demandez une table d'une largeur et d'une profondeur de 36" × 36". Une taille de 30" × 30" à la place serait-elle acceptable?

R21. Non. Les dimensions doivent demeurer les mêmes pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de surface de travail.

Q22. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour l'article F8, vous demandez un cabinet de rangement d'une largeur et d'une profondeur de 42" × 24". Un modèle d'une largeur de 36" ou 48" à la place serait-il acceptable?

R22. Non. Cette taille pour l'espace de travail a été établie pour des raisons de besoins opérationnels.

Q23. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour l'article F10, vous demandez du mobilier pour le tri du courrier d'une profondeur et d'une hauteur de 17" X 36". Une gamme de tailles d'une profondeur de 15" ou 16" par une hauteur de 38", 39" ou 40" à la place serait-elle acceptable?

R23. Non. Le mobilier pour le tri du courrier doit pouvoir recevoir des paquets surdimensionnés. De plus, nous croyons que toute hauteur supérieure à 36" serait trop élevée pour certains membres du personnel de l'ARC.

Q24. Sous l'annexe A, Énoncé des besoins, section 4.1, Liste de produits, pour l'article F16, vous demandez une table d'une profondeur de 24". Une table d'une profondeur de 30" à la place serait-elle acceptable?

R24. Non. Les dimensions de cette table ne peuvent pas changer en raison de la configuration de l'espace de la salle.

Q25. Ayant conçu et créé de nombreuses salles du courrier, notre expérience est qu'une fois la construction finale achevée, les dimensions générales peuvent changer et des obstacles peuvent empêcher l'utilisation des dimensions originales. L'Agence du revenu du Canada cherchera-t-elle à ajuster la taille générale et les besoins de la salle une fois terminée et les soumissionnaires auront-ils tous l'occasion de répondre si les besoins changent?

R25. Il n'y aura aucun ajustement à la taille générale des salles une fois achevées; par conséquent, l'ARC ne considère pas cela comme un problème.